

# AU SERVICE DE SAGIR

EXTRAIT DE PRESSE

2

Monsieur le Président de la Fédération  
des Chasseurs de l'AIN

à l'attention de M. Antoine FRANCOIS

du N° 99 -  
8 JUILLET 1988  
de la revue

## le nouvel Agriculteur

Reproduction autorisée avec indication précise de la source (journal ci-dessus mentionné)

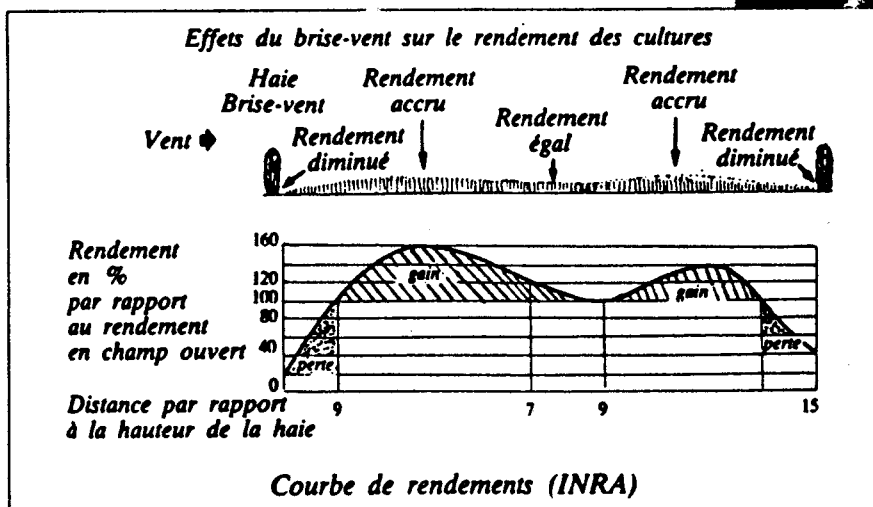
VIE RURALE

AMENAGEMENT

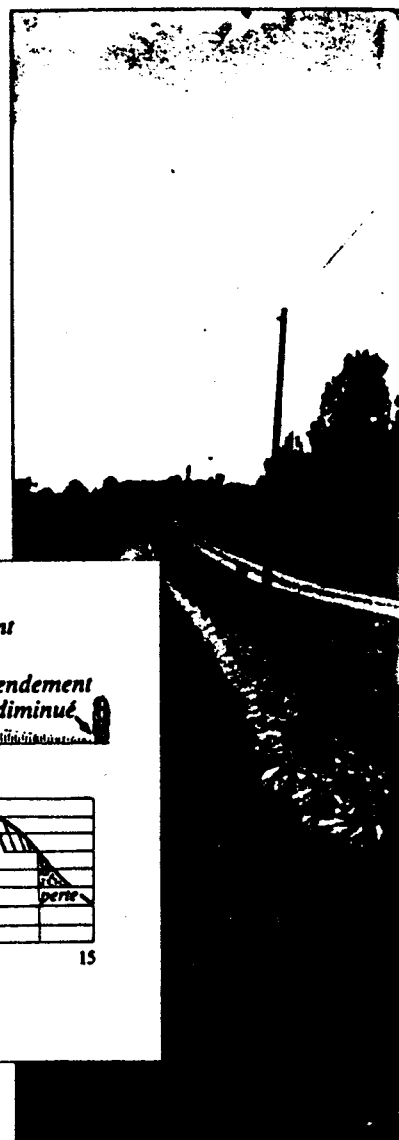
# Les haies sont dans le vent

La haie boisée ou brise-vent revient à l'honneur.  
Exemple, les actions menées dans l'Ouest

**L**A HAIE avait, il est vrai, démesurément étendu son emprise. En particulier, dans certaines régions de polyculture et d'élevage. Ainsi, en 1960, à Broons, dans les Côtes-du-Nord, la taille moyenne des parcelles était de 0,28 hectare ! Il devenait urgent de supprimer « les obstacles à l'utilisation rationnelle des sols ». En l'espace de 25 ans, on a assisté, en Bretagne, à la destruction de 160 000 kilomètres de haies. Mais ces mesures, souvent radicales, ont entraîné de multiples inconvénients. Ces avatars ont conduit l'Institut pour le développement forestier (IDF) à mener, depuis dix ans, une action en faveur de la réhabilitation des haies. Ce travail a été présenté récemment, à Rennes, au cours d'une journée nationale d'information organisée sur le thème « Les haies, brise-vent et bandes boisées en agriculture ».



La plantation sur paille plastique noir se développe partout. Un gage de meilleure reprise et de bon développement de la haie.



## LES QUALITES D'UN BON BRISE-VENT

• **Efficacité** : L'efficacité d'un brise-vent dépend d'un certain nombre de facteurs. La perméabilité d'abord. Le brise-vent doit permettre, en effet, de ralentir la vitesse du vent sans provoquer de tourbillons. Les espèces feuillues répondent, mieux que les conifères trop compacts, à ce besoin.

La hauteur du brise-vent est également capitale, la distance protégée y étant proportionnelle. On estime, en effet, cette distance à dix à quinze fois la hauteur, en zone de vent non turbulent et à sept à dix fois cette hauteur en zone de vent turbulent.

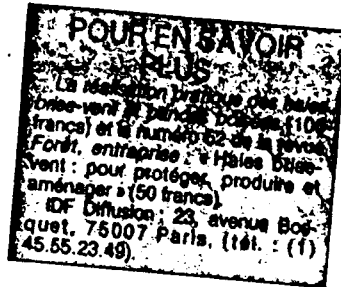
Il faut encore veiller à l'homogénéité : un bon brise-vent doit être garni de la base au sommet. Plusieurs étages de végétation sont donc nécessaires. Attention à l'orientation : si possible perpendiculaire au vent dominant.

Autres éléments à prendre en compte : la longueur et le choix des espèces. Pour éviter retour et tourbillon, la longueur doit égaler douze fois la hauteur.

Enfin, les espèces doivent être adaptées à la zone climatique, au sol, et compatibles entre elles.

• **Production** : N'oubliez pas qu'un brise-vent constitue, aussi, une source de produits divers. Vous pouvez en retirer du bois d'œuvre (arbres de haut jet ayant un intérêt commercial), bois de chauffage (arbres conduits en cèpe), piquets de clôture (châtaigniers, robiniers...), fruits (noyer, châtaigniers, noisetiers) et enfin du miel.

• **Installation et entretien** : Pour réaliser un brise-vent au moindre coût, il vaut mieux choisir de jeunes plants (deux ans en moyenne) dont le prix se situe entre deux et dix francs l'unité et utiliser du paillage plastique noir, qui facilite la reprise et améliore le développement, en maintenant une bonne structure ainsi que l'humidité et la chaleur dans le sol.



### Un intérêt agricole certain

Paradoxalement, c'est la destruction du bocage qui a révélé les propriétés de la haie. Selon Jean-Claude Lefeuvre, professeur au Muséum d'histoire naturelle, les haies remplissent une fonction climatique. « *En ralentissant la vitesse du vent et en freinant les échanges de vapeur d'eau et de chaleur* », dit-il. En clair : « *l'influence des haies du bocage se traduit par une élévation des températures maximales et un abaissement des températures minimales* ». Résultat concret : une amélioration du rendement des parcelles (voir le schéma).

Autre intérêt de la haie : sa fonction hydrologique. Les talus favorisent, en effet « *le drainage vertical des eaux en profondeur* ». Ils jouent, aussi, un rôle anti-érosif, en bloquant « *l'exportation des particules* ». L'incidence est particulièrement tangible au niveau de la régulation des eaux. En effet, « *les crues moyennes des ruisseaux et rivières sont, en paysage bocager, une fois et demie à deux fois moins fortes qu'en paysage ouvert* ».

La haie permet, également, de maintenir un équilibre biologique entre prédateur et proie. Un équilibre fragile, facilement rompu se traduisant, par exemple, par des difficultés de fécondation chez les légumineuses, en l'absence d'abeilles pollinisatrices. Ou encore par la prolifération de pucerons sur les céréales.

### Une politique volontariste

La haie possède, également, un intérêt cygénétique et une fonction importante dans le maintien de la qualité de l'environnement. Autant de raisons qui justifient l'action de remise en valeur des haies boisées, réalisée par l'IDF à travers la France.

Dans les Côtes-du-Nord, les premières plantations datent d'il y a quinze ans. Souvent réalisées en résineux, ces haies avaient l'inconvénient d'être imperméables au vent et de modifier le paysage. Depuis, des progrès ont été réalisés tant dans le choix des essences, que pour leur mise en place et leur entretien. Dans l'Ouest, aujourd'hui, les merisiers se mêlent aux chênes rouges, aux châtaigniers et aux noisetiers pour former de belles bandes boisées. « *Cependant, ces plantations ne peuvent être imposées au propriétaire ou à l'exploitant* », souligne Michel Gallerne, ingénieur à la Direction départementale de l'agriculture et de la forêt des Côtes-du-Nord. « *C'est une action volontariste, qui doit résulter d'une motivation.* »

Or, ce sont souvent les motivations qui manquent. En particulier, chez les agriculteurs âgés et sans successeur, faiblement sensibilisés à l'intérêt agricole de la haie et peu intéressés par le bois de chauffage ou le bois d'œuvre. Pour cela, la DDAF des Côtes-du-Nord a décidé de mener une vaste action incitative. Avant

même la procédure de remembrement, elle sensibilise les agriculteurs à l'utilité des plantations. En réunissant les aides de l'Etat, de la région, et du département, elle subventionne les travaux jusqu'à hauteur de 40 %. La gratuité d'abord proposée, a été jugée inopérante, car les agriculteurs avaient tendance à délaisser des plantations qu'ils n'avaient pas financées. Enfin, la DDAF assure conseil et soutien, grâce au personnel technique spécialisé. Cette opération a porté ses fruits. Depuis 1980, 270 kilomètres de haies et 400 hectares de bosquets ont été plantés dans 47 communes du département.

C'est au prix de tels efforts, que la qualité de l'environnement a des chances d'être maintenue. ■

Anne-Marie COATMELLEC